

BE-A0521\_710398\_708054\_FRE

Inventaire des archives du Bureau de  
l'enregistrement d'Athus / Messancy, 1830-  
1977 (2012)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Archives.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Registres de formalité et de recette.....	12
Registres et sommiers des domaines.....	12
Sommiers de la contribution foncière.....	12
Registres de dépôt des déclarations de succession.....	13
Registres de correspondance.....	13
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	13
Répertoires et tables des propriétaires.....	13
Tables alphabétiques des décès.....	14
Registre des étrangers.....	14
Registres d'inscription du privilège agricole.....	14
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	14
Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif.....	14
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements / compléments.....	15
Mode de classement.....	15
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
183 - *** Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1862-1976.....	17
B. Actes sous seing privé.....	32
431 - 478 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1858-1977.....	32
479 - 481 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6 <sup>2</sup> ). 1921-1977.....	35
C. Annexes.....	35
482 - 537 Copies d'actes sous seing privé. 1921-1976.....	35
538 - 566 Copies de baux. 1921-1949.....	38
II. Domaines.....	41
567 - 568 Sommier des propriétés situées en France, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg et appartenant à des personnes domiciliées dans le ressort du bureau (série 45). 1858-1976.....	41
III. Contribution foncière.....	42
569 - 662 Sommier de la contribution foncière (série 44). 1834-1972.....	42
569 - 579 Athus.....	42

---

580 - 590 Aubange.....	42
591 - 597 Habergy.....	43
598 - 613 Halanzy.....	44
614 - 623 Hondelange.....	45
624 - 629 Meix-le-Tige.....	45
630 - 645 Messancy.....	46
646 - 652 Rachecourt.....	47
653 - 658 Sélange.....	47
659 - 662 Wolkrange.....	48
IV. Dépôt des déclarations de succession.....	49
92 - *** Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1943-1977.....	49
V. Correspondance.....	50
124 - *** Registre de correspondance (série 49). 1873-1886, 1903-1905, 1931-1976.....	50
VI. Tables alphabétiques et répertoires.....	51
A. Tables des acquéreurs.....	51
7 - 10 Tables des acquéreurs (50/2). 1830-1858.....	51
B. Répertoires et tables des propriétaires.....	51
667 - 689 Répertoire général des propriétaires (série 50). 1860-1901.....	51
72 - 80 Table générale de propriétaires (série 52). 1870-1927.....	52
C. Décès.....	53
1 - *** Tables alphabétiques des décès (série 54). 1850-1976.....	53
VII. Instructions.....	55
VIII. Comptes mobiles.....	56
IX. Étrangers.....	57
X. Privilège agricole.....	58
210 - *** Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1925-1976.....	58
XI. Déclarations de succession et taxe compensatoire à charge des ASBL... ..	59
A. Personnes physiques.....	59
11 - *** Déclarations de succession (série 187). 1ère partie 1861-1976.....	59
759 - 760 1943.....	63
783 - 784 1966.....	64
B. Associations sans but lucratif.....	65
81 - *** Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif (série 187 <sup>3</sup> ). 1938-1944, 1950-1954.....	65



## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'Enregistrement de Athus/Messancy

Période:

1830 - 1977 (2012)

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.185

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 803.00
- Etendue inventoriée: 28.50 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Bureau de l'Enregistrement de Athus / Messancy, 1858 - 1976

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire <sup>1</sup>.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant :

DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

Nous recommandons également l'utilisation de la base de données en ligne *Daphnis*, détaillant les évolutions des ressorts territoriaux des bureaux fiscaux depuis leur instauration jusqu'à nos jours, et ce pour les compétences principales qui ont pu leur être attribuées <sup>2</sup>.

---

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Pour en savoir plus : <https://daphnis.arch.be/search/> (consulté le 6 septembre 2021).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Bureau de l'enregistrement d'Athus (1973-1976)

#### *Ancien nom :*

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Messancy (1858-1973)

#### *Prédécesseur en droit :*

Bureau de l'enregistrement et des domaines d'Arlon (1796-1858)

#### *Successeurs en droit :*

Bureau de l'enregistrement de Virton (1976-2014)

Bureau de l'enregistrement d'Arlon (1976-2014)

Premier, deuxième et troisième bureaux de l'enregistrement d'Arlon (2014)

Bureaux de l'enregistrement des actes authentiques/divers d'Arlon (2015-2018)

Bureau sécurité juridique d'Arlon (2018 à nos jours)

## HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dès 1796, juste après l'annexion de la Belgique par la République française. Par cette loi sur la réunion de la Belgique (les anciens Pays-Bas autrichiens) et du pays de Liège à la France, datée du 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), la Convention nationale décrète la division en neuf départements dont celui des " Forêts " avec Luxembourg pour chef-lieu. Le département est lui-même divisé en cantons municipaux. Le ressort d'un bureau va alors correspondre à un ou plusieurs de ces cantons.

L'arrêté du Directoire exécutif en date du 15 février 1796 (26 pluviôse an IV) mentionne l'existence d'un bureau de l'enregistrement à Arlon<sup>3</sup>. Ce bureau a pour ressort les cantons municipaux d'Arlon et de Bascharage.

Sous le Consulat, les cantons municipaux sont supprimés par la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII)<sup>4</sup> et remplacés par les cantons judiciaires créés par arrêté des consuls du 8 novembre 1801 (17 frimaire an X)<sup>5</sup>. La suppression

---

3 Arrêté du directoire exécutif du 26 pluviôse an IV (15 février 1796) qui détermine les bureaux d'hypothèques à établir dans les départements réunis, Pasionomie, 1re série, t. 7, p. LXII-LXIII.

4 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 1er, n° 17, arrêté n° 115.

5 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 5, n° 155, arrêté n° 1203.

des municipalités de canton et l'établissement des cantons judiciaires n'a toutefois aucune conséquence sur les ressorts des bureaux de l'enregistrement jusqu'au 1er janvier 1808.

En effet, suite à une disposition du Conseiller d'État Directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines du 21 novembre 1807, les ressorts des bureaux de l'enregistrement du département sont modifiés. Entretemps, le siège du canton judiciaire de Bascharage est transféré à Messancy <sup>6</sup>.

Suite à l'arrêté royal du 2 janvier 1823, les communes de Bonnert et Nothomb sont constituées. Au contraire, celles de Meix-le-Tige, Post-Schadeck et Sélange disparaissent.

En 1830, l'indépendance de la Belgique provoque un contentieux territorial avec le royaume des Pays-Bas qui ne prendra fin qu'avec le traité de Londres du 19 avril 1839. Ce dernier prévoit notamment le transfert des communes de Bascharage, Clemency, Differdange, Garnich, Hobscheid, Koerich, Pétange, Septfontaines et Steinfort au Grand-Duché du Luxembourg. À la suite de quoi, le bureau de l'enregistrement et des domaines d'Arlon se réorganise en absorbant le canton de Fauvillers. Ce ressort regroupe les communes de Fauvillers, Hollange, Martelange, Tintange et Witry <sup>7</sup>.

Ce n'est qu'en 1858 en exécution d'un arrêté royal du 23 février 1858 qu'apparaît un bureau de l'enregistrement à Messancy avec pour ressort les communes d'Aubange, Habergy, Halanzy, Hondelange, Messancy et Rachecourt <sup>8</sup>. Par la suite, des communes sont fondées ou reconstituées : Meix-le-Tige en 1863, Sélange en 1876, Athus en 1878 et Wolkrange en 1922.

Le 1er avril 1973, suite à un transfert de siège, le bureau de Messancy prend la dénomination de " bureau de l'enregistrement d'Athus " <sup>9</sup>. Trois ans plus tard, en 1976, il transfère au bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales d'Arlon toutes ses compétences à l'exception des suivantes :

- perception du droit d'enregistrement sur les actes notariés, administratifs, sous seing privé ou passés en pays étranger ;
- perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession <sup>10</sup>.

La mise en œuvre du processus de fusion des communes, le 1er janvier 1977, coïncide avec un vaste mouvement de réorganisation des bureaux de l'enregistrement. Après celle-ci, le bureau de l'enregistrement d'Athus est supprimé et son ressort éclaté entre les bureaux de Virton et d'Arlon <sup>11</sup>:

---

6 VRIELINCK, S., *Idem*, p. 474-475 et 491.

7 Voir Traité de Londres du 19 avril 1839 ; Arrêté royal du 8 août 1839, dans Bulletin officiel, n°556, p. 634-635.

8 Arrêté royal du 23 février 1858, Moniteur belge 4 mars 1858, p. 753.

9 Arrêté ministériel du 8 mars 1973, Moniteur belge 12 mai 1973, p. 6027.

10 Décision du Directeur général du 2 avril 1976, Moniteur belge 1er mai 1976, p. 5693.

11 Voir annexe du Moniteur belge du 26 mars 1977.



## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement<sup>12</sup>. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 12 décembre 1798 (22 frimaire an VII) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique,

---

12 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique <sup>13</sup>.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" <sup>14</sup>. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 <sup>15</sup> introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire <sup>16</sup>. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux <sup>17</sup>.

---

13 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

14 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

15 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

16 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

17 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

## ARCHIVES

Les archives ont été versées les 20 octobre 1949 (521/1949/0008/A), 1er mars 1955 (521/1955/0007/A), 4 avril 1960 (521/1960/0029/A), 25 février 1965 (521/1965/0003/A), 29 septembre 1970 (521/1970/0008/A), 16 octobre 1980 (521/1980/0015/A), 19 mai 2011 (521/2011/0056/A), 11 juin 2021 (521/2021/0038/A) et 28 février 2023 (521/2023/0013/A). Le versement 2023 est entré par l'intermédiaire du projet SATURN.

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du bureau de l'enregistrement d'Athus / Messancy ayant existé entre 1858 et 1976.

Procédons par grandes séries d'archives <sup>18</sup>:

### REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1862 à 1976. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter le numéro 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1861 à 1977. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc. La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-1977. Des copies de baux et actes sous seing privé ont été conservées pour la période 1921-1976.

### REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Le fonds contient plusieurs sommiers et registres relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers des biens séquestrés et des propriétés situées à l'étranger et appartenant à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau.

### SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE

Le sommier 44 est un outil clé pour accéder aux mutations d'immeubles, aux omissions dans les déclarations de succession et aux insuffisances dans l'évaluation du revenu des biens transmis. C'est l'équivalent pour l'Enregistrement de la matrice pour le Cadastre. Il répertorie, par propriétaire, l'ensemble des mutations de biens immeubles, en permettant de suivre ces transformations (d'où elles proviennent, et où elles se poursuivent). Classés par

---

<sup>18</sup> L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (*Miscellanea Archivistica Studia* 198).

---

communes, les sommiers de la contribution foncière conservés dans le présent fonds sont le reflet du dernier ressort du bureau.

### REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés partiellement pour la période 1943 à 1977, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

### REGISTRES DE CORRESPONDANCE

Les registres de correspondance (série 49) forment une série lacunaire qui s'étend de 1873 à 1976. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance. Un volume spécial pour l'impôt sur le capital a également été conservé pour la période 1946-1950.

### TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'à 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Seule la série 50/2 a été conservée pour la période allant de 1830 à 1858.

### RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5, 6 et 187. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. La série 52 ou table alphabétique générale des propriétaires ainsi que la série 50 ou répertoire général des propriétaires ont bien été versées et couvrent la période 1870-1927.

## TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent la période allant de 1850 à 1976. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

## REGISTRE DES ÉTRANGERS

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé pour les années 1932 à 1939.

## REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1925 à 1976. Un volume de table alphabétique a également été conservé pour la même période.

## DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1861 à 1976.

## DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

La taxe annuelle compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif est introduite par la loi du 27 juin 1921. Ces associations sont dès lors tenues de déposer annuellement une déclaration de patrimoine auprès du bureau des successions. Ces déclarations (série 187/3),

---

parfois réunies dans le recueil des déclarations de succession, sont ici conservées dans une série autonome pour les années 1938-1954.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

La sélection et le transfert sont basés sur le tableau de tri suivant : VAN EECKENRODE Marie, *SPF Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Administration Sécurité juridique. Services opérationnels. Centres et bureaux Sécurité juridique, Tableau de tri des archives. 2021*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (Tableaux de gestion et Tableaux de tri 281), 2021.

Ce nouveau tableau de tri révisé l'instruction interne de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances, dénommée *Instruction matériel de 2003*.

Ainsi, les anciens versements déjà présents aux Archives de l'État à Arlon ont été actualisés sur base de cette nouvelle directive. Certaines archives ont été éliminées provoquant la vacance de numéros du présent inventaire.

### *ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS*

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.





---

## Description des séries et des éléments

### I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

#### A. ACTES CIVILS PUBLICS

183 - \*\*\* REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1862-1976.

183	29 janvier 1862 - 3 juillet 1862 (5/7).	1 volume
184	3 juillet 1862 - 18 février 1863 (5/8).	1 volume
185	18 février 1863 - 7 septembre 1863 (5/9).	1 volume
186	9 septembre 1863 - 4 avril 1864 (5/10).	1 volume
187	5 avril 1864 - 6 février 1865 (5/11).	1 volume
188	6 février 186 - 14 septembre 1865 (5/12).	1 volume
189	14 septembre 1865 - 5 avril 1866 (5/13).	1 volume
190	5 avril 1866 - 14 novembre 1866 (5/14).	1 volume
191	14 novembre 1866 - 22 mars 1867 (5/15).	1 volume
192	23 mars 1867 - 2 janvier 1868 (5/16).	1 volume
193	2 janvier 1868 - 19 juin 1868 (5/17).	1 volume
194	22 juin 1868 - 26 février 1869 (5/18).	1 volume
195	26 février 1869 - 14 septembre 1869 (5/19).	1 volume

196	14 septembre 1869 - 28 mars 1870 (5/20).	1 volume
197	29 mars 1870 - 17 novembre 1870 (5/21).	1 volume
198	18 novembre 1870 - 1er juin 1871 (5/22).	1 volume
199	1er juin 1871 - 8 avril 1872 (5/23).	1 volume
200	8 avril 1872 - 26 mars 1873 (5/24).	1 volume
201	26 mars 1873 - 13 mai 1874 (5/25).	1 volume
202	13 mai 1874 - 6 novembre 1874 (5/26).	1 volume
203	6 novembre 1874 - 2 avril 1875 (5/27).	1 volume
204	2 avril 1875 - 15 septembre 1875 (5/28).	1 volume
212	16 septembre 1875 - 3 mars 1876 (5/29).	1 volume
213	3 mars 1876 - 13 septembre 1876 (5/30).	1 volume
214	13 septembre 1876 - 5 mars 1877 (5/31).	1 volume
215	5 mars 1877 - 26 juin 1877 (5/32).	1 volume
216	26 juin 1877 - 18 janvier 1878 (5/33).	1 volume
217	18 janvier 1878 - 23 avril 1878 (5/34).	1 volume
218	23 avril 1878 - 3 décembre 1878 (5/35).	1 volume

---

219	3 décembre 1878 - 12 mai 1879 (5/36).	1 volume
220	12 mai 1879 - 8 décembre 1879 (5/37).	1 volume
221	8 décembre 1879 - 27 mai 1880 (5/38).	1 volume
222	27 mai 1880 - 24 janvier 1881 (5/39).	1 volume
223	24 janvier 1881 - 2 juillet 1881 (5/40).	1 volume
224	2 juillet 1881 - 14 janvier 1882 (5/41).	1 volume
225	14 janvier 1882 - 23 septembre 1882 (5/42).	1 volume
226	23 septembre 1882 - 26 février 1883 (5/43).	1 volume
227	26 février 1883 - 2 juillet 1883 (5/44).	1 volume
228	2 juillet 1883 - 5 février 1884 (5/45).	1 volume
229	5 février 1884 - 9 juillet 1884 (5/46).	1 volume
230	9 juillet 1884 - 12 février 1885 (5/47).	1 volume
231	12 février 1885 - 13 octobre 1885 (5/48).	1 volume
232	13 octobre 1885 - 7 avril 1886 (5/49).	1 volume
233	7 avril 1886 - 9 décembre 1886 (5/50).	1 volume
234	9 décembre 1886 - 19 juin 1887 (5/51).	1 volume
235	19 juin 1887 - 21 février 1888 (5/52).	

1 volume

**236** 21 février 1888 - 16 août 1888 (5/53).

1 volume

**237** 16 août 1888 - 19 mars 1889 (5/54).

1 volume

**238** 19 mars 1889 - 26 septembre 1889 (5/55).

1 volume

**239** 26 septembre 1889 - 11 mars 1890 (5/56).

1 volume

**240** 11 mars 1890 - 22 octobre 1890 (5/57).

1 volume

**241** 22 octobre 1890 - 8 mai 1891 (5/58).

1 volume

**242** 8 mai 1891 - 5 février 1892 (5/59).

1 volume

**243** 5 février 1892 - 31 mai 1892 (5/60).

1 volume

**244** 31 mai 1892 - 8 février 1893 (5/61).

1 volume

**245** 8 février 1893 - 5 juillet 1893 (5/62).

1 volume

**246** 5 juillet 1893 - 23 janvier 1894 (5/63).

1 volume

**247** 23 janvier 1894 - 13 juillet 1894 (5/64).

1 volume

**248** 13 juillet 1894 - 8 mars 1895 (5/65).

1 volume

**249** 8 mars 1895 - 19 août 1895 (5/66).

1 volume

**250** 19 août 1895 - 3 mars 1896 (5/67).

1 volume

**251** 3 mars 1896 - 21 août 1896 (5/68).

1 volume

---

252	21 août 1896 - 10 mars 1897 (5/69).	1 volume
253	10 mars 1897 - 28 septembre 1897 (5/70).	1 volume
254	28 septembre 1897 - 1er mars 1898 (5/71).	1 volume
255	1er mars 1898 - 16 septembre 1898 (5/72).	1 volume
256	16 septembre 1898 - 16 mars 1899 (5/73).	1 volume
257	16 mars 1899 - 3 octobre 1899 (5/74).	1 volume
258	3 octobre 1899 - 31 mars 1900 (5/75).	1 volume
259	31 mars 1900 - 9 novembre 1900 (5/76).	1 volume
260	9 novembre 1900 - 11 avril 1901 (5/77).	1 volume
261	11 avril 1901 - 23 décembre 1901 (5/78).	1 volume
262	23 décembre 1901 - 24 juin 1902 (5/79).	1 volume
263	24 juin 1902 - 14 janvier 1903 (5/80).	1 volume
264	14 janvier 1903 - 22 août 1903 (5/81).	1 volume
265	22 août 1903 - 22 février 1904 (5/82).	1 volume
266	22 février 1904 - 8 septembre 1904 (5/83).	1 volume
267	8 septembre 1904 - 20 mars 1905 (5/84).	1 volume

---

268	20 mars 1905 - 9 décembre 1905 (5/85).	1 volume
269	9 décembre 1905 - 21 juin 1906 (5/86).	1 volume
270	21 juin 1906 - 11 février 1907 (5/87).	1 volume
271	11 février 1907 - 27 août 1907 (5/88).	1 volume
272	27 août 1907 - 26 février 1908 (5/89).	1 volume
273	26 février 1908 - 18 juin 1908 (5/90).	1 volume
274	18 juin 1908 - 15 janvier 1909 (5/91).	1 volume
275	15 janvier 1909 - 20 juin 1909 (5/92).	1 volume
276	20 juin 1909 - 26 février 1910 (5/93).	1 volume
277	26 février 1910 - 24 août 1910 (5/94).	1 volume
278	25 août 1910 - 11 mars 1911 (5/95).	1 volume
279	11 mars 1911 - 29 novembre 1911 (5/96).	1 volume
280	29 novembre 1911 - 13 mai 1912 (5/97).	1 volume
281	13 mai 1912 - 27 décembre 1912 (5/98).	1 volume
282	27 décembre 1912 - 5 mai 1913 (5/99).	1 volume
283	5 mai 1913 - 15 novembre 1913 (5/100).	1 volume
284	15 novembre 1913 - 18 mars 1914 (5/101).	

---

		1 volume
285	18 mars 1914 - 28 janvier 1915 (5/102).	1 volume
286	29 janvier 1915 - 5 mai 1916 (5/103).	1 volume
287	6 mai 1916 - 29 avril 1917 (5/104).	1 volume
288	30 avril 1917 - 1er mai 1918 (5/105).	1 volume
289	1er mai 1918 - 15 février 1919 (5/106).	1 volume
290	15 février 1919 - 24 avril 1919 (5/107).	1 volume
291	24 avril 1919 - 27 septembre 1919 (5/108).	1 volume
292	27 septembre 1919 - 24 mars 1920 (5/109).	1 volume
293	24 mars 1920 - 20 septembre 1920 (5/110).	1 volume
294	20 septembre 1920 - 25 février 1921 (5/111).	1 volume
295	25 février 1921 - 15 juillet 1921 (5/112).	1 volume
296	15 juillet 1921 - 19 janvier 1922 (5/113).	1 volume
297	19 janvier 1922 - 1er juin 1922 (5/114).	1 volume
298	1er juin 1922 - 6 janvier 1923 (5/115).	1 volume
299	6 janvier 1923 - 23 mai 1923 (5/116).	1 volume
300	23 mai 1923 - 24 novembre 1923 (5/117).	1 volume

301	25 novembre 1923 - 17 avril 1924 (5/118).	1 volume
302	17 avril 1924 - 25 octobre 1924 (5/119).	1 volume
303	25 octobre 1924 - 27 mars 1925 (5/120).	1 volume
304	27 mars 1925 - 3 octobre 1925 (5/121).	1 volume
305	3 octobre 1925 - 12 avril 1926 (5/122).	1 volume
306	12 avril 1926 - 22 décembre 1926 (5/123).	1 volume
307	22 décembre 1926 - 24 juin 1927 (5/124).	1 volume
308	25 juin 1927 - 23 décembre 1927 (5/125).	1 volume
309	23 décembre 1927 - 24 mai 1928 (5/126).	1 volume
310	24 mai 1928 - 23 novembre 1928 (5/127).	1 volume
311	23 novembre 1928 - 11 avril 1929 (5/128).	1 volume
312	11 avril 1929 - 3 septembre 1929 (5/129).	1 volume
313	3 septembre 1929 - 10 février 1930 (5/130).	1 volume
314	10 février 1930 - 11 juillet 1930 (5/131).	1 volume
315	11 juillet 1930 - 15 février 1931 (5/132).	1 volume
316	16 février 1931 - 26 août 1931 (5/133).	1 volume



---

317	26 août 1931 - 21 mars 1932 (5/134).	1 volume
318	21 mars 1932 - 10 novembre 1932 (5/135).	1 volume
319	10 novembre 1932 - 15 avril 1933 (5/136).	1 volume
320	15 avril 1933 - 13 octobre 1933 (5/137).	1 volume
321	13 octobre 1933 - 12 avril 1934 (5/138).	1 volume
322	12 avril 1934 - 20 novembre 1934 (5/139).	1 volume
323	20 novembre 1934 - 6 juillet 1935 (5/140).	1 volume
324	6 juillet 1935 - 21 février 1936 (5/141).	1 volume
325	21 février 1936 - 1er septembre 1936 (5/142).	1 volume
326	1er septembre 1936 - 6 mars 1937 (5/143).	1 volume
327	6 mars 1937 - 21 septembre 1937 (5/144).	1 volume
328	21 septembre 1937 - 1er avril 1938 (5/145).	1 volume
329	1er avril 1938 - 15 septembre 1938 (5/146).	1 volume
330	15 septembre 1938 - 11 février 1939 (5/147).	1 volume
331	11 février 1939 - 26 juin 1939 (5/148).	1 volume
332	27 juin 1939 - 7 février 1940 (5/149).	1 volume
333	7 février 1940 - 4 mars 1941 (5/150).	

1 volume

334 4 mars 1941 - 2 décembre 1941 (5/151).

1 volume

335 2 décembre 1941 - 15 juillet 1942 (5/152).

1 volume

336 15 juillet 1942 - 22 avril 1943 (5/153).

1 volume

337 22 avril 1943 - 23 février 1944 (5/154).

1 volume

338 23 février 1944 - 6 avril 1945 (5/155).

1 volume

339 6 avril 1945 - 27 octobre 1945 (5/156).

1 volume

340 27 octobre 1945 - 29 mars 1946 (5/157).

1 volume

341 29 mars 1946 - 19 août 1946 (5/158).

1 volume

342 19 août 1946 - 17 février 1947 (5/159).

1 volume

343 17 février 1947 - 18 juin 1947 (5/160).

1 volume

344 18 juin 1947 - 26 décembre 1947 (5/161).

1 volume

345 26 décembre 1947 - 4 mai 1948 (5/162).

1 volume

346 4 mai 1948 - 13 octobre 1948 (5/163).

1 volume

347 13 octobre 1948 - 9 mars 1949 (5/164).

1 volume

348 10 mars 1949 - 6 juillet 1949 (5/165).

1 volume

349 6 juillet 1949 - 20 décembre 1949 (5/166).

1 volume

---

350	20 décembre 1949 - 17 avril 1950 (5/167).	1 volume
351	17 avril 1950 - 4 septembre 1950 (5/168).	1 volume
352	4 septembre 1950 - 25 janvier 1951 (5/169).	1 volume
353	26 janvier 1951 - 15 mai 1951 (5/170).	1 volume
354	15 mai 1951 - 5 novembre 1951 (5/171).	1 volume
355	5 novembre 1951 - 25 mars 1952 (5/172).	1 volume
356	25 mars 1952 - 10 juillet 1952 (5/173).	1 volume
357	10 juillet 1952 - 25 novembre 1952 (5/174).	1 volume
358	25 novembre 1952 - 20 mars 1953 (5/175).	1 volume
359	21 mars 1953 - 18 juin 1953 (5/176).	1 volume
360	18 juin 1953 - 22 octobre 1953 (5/177).	1 volume
361	22 octobre 1953 - 6 février 1954 (5/178).	1 volume
362	6 février 1954 - 5 mai 1954 (5/179).	1 volume
363	5 mai 1954 - 24 août 1954 (5/180).	1 volume
364	24 août 1954 - 15 décembre 1954 (5/181).	1 volume
365	16 décembre 1954 - 17 mars 1955 (5/182).	1 volume

366	17 mars 1955 - 22 juin 1955 (5/183).	1 volume
367	22 juin 1955 - 11 octobre 1955 (5/184).	1 volume
368	11 octobre 1955 - 8 janvier 1956 (5/185).	1 volume
369	8 janvier 1956 - 7 avril 1956 (5/186).	1 volume
370	8 avril 1956 - 28 juillet 1956 (5/187).	1 volume
371	28 juillet 1956 - 12 novembre 1956 (5/188).	1 volume
372	12 novembre 1956 - 5 février 1957 (5/189).	1 volume
373	5 février 1957 - 27 avril 1957 (5/190).	1 volume
374	27 avril 1957 - 10 juillet 1957 (5/191).	1 volume
375	10 juillet 1957 - 14 novembre 1957 (5/192).	1 volume
376	14 novembre 1957 - 11 février 1958 (5/193).	1 volume
377	11 février 1958 - 24 avril 1958 (5/194).	1 volume
378	24 avril 1958 - 6 octobre 1958 (5/195).	1 volume
379	6 octobre 1958 - 13 mars 1959 (5/196).	1 volume
380	13 mars 1959 - 3 septembre 1959 (5/197).	1 volume
381	3 septembre 1959 - 8 mars 1960 (5/198).	1 volume
382	8 mars 1960 - 11 août 1960 (5/199).	

---

		1 volume
383	11 août 1960 - 28 décembre 1960 (5/200).	1 volume
384	28 décembre 1960 - 10 avril 1961 (5/201).	1 volume
385	10 avril 1961 - 11 septembre 1961 (5/202).	1 volume
386	11 septembre 1961 - 9 février 1962 (5/203).	1 volume
387	9 février 1962 - 21 juin 1962 (5/204).	1 volume
388	21 juin 1962 - 28 novembre 1962 (5/205).	1 volume
389	28 novembre 1962 - 24 avril 1963 (5/206).	1 volume
390	24 avril 1963 - 4 septembre 1963 (5/207).	1 volume
391	5 septembre 1963 - 6 janvier 1964 (5/208).	1 volume
392	6 janvier 1964 - 28 avril 1964 (5/209).	1 volume
393	28 avril 1964 - 10 septembre 1964 (5/210).	1 volume
394	10 septembre 1964 - 2 février 1965 (5/211).	1 volume
395	2 février 1965 - 1er juin 1965 (5/212).	1 volume
396	1er juin 1965 - 15 septembre 1965 (5/213).	1 volume
397	15 septembre 1965 - 29 décembre 1965 (5/214).	1 volume
398	29 décembre 1965 - 31 mars 1966 (5/215).	1 volume

399	31 mars 1966 - 18 juillet 1966 (5/216).	1 volume
400	18 juillet 1966 - 14 décembre 1966 (5/217).	1 volume
401	14 décembre 1966 - 17 avril 1967 (5/218).	1 volume
402	17 avril 1967 - 28 septembre 1967 (5/219).	1 volume
403	28 septembre 1967 - 16 février 1968 (5/220).	1 volume
404	16 février 1968 - 7 juin 1968 (5/221).	1 volume
405	10 juin 1968 - 23 septembre 1968 (5/222).	1 volume
406	24 septembre 1968 - 4 février 1969 (5/223).	1 volume
407	4 février 1969 - 23 mai 1969 (5/224).	1 volume
408	23 mai 1969 - 1er octobre 1969 (5/225).	1 volume
409	1er octobre 1969 - 22 janvier 1970 (5/226).	1 volume
410	22 janvier 1970 - 1er juin 1970 (5/227).	1 volume
411	2 juin 1970 - 1er octobre 1970 (5/228).	1 volume
412	1er octobre 1970 - 4 janvier 1971 (5/229).	1 volume
413	4 janvier 1971 - 19 avril 1971 (5/230).	1 volume
414	19 avril 1971 - 13 août 1971 (5/231).	1 volume

---

415	17 août 1971 - 10 décembre 1971 (5/232).	1 volume
416	10 décembre 1971 - 4 avril 1972 (5/233).	1 volume
417	4 avril 1972 - 16 août 1972 (5/234).	1 volume
418	16 août 1972 - 21 décembre 1972 (5/235).	1 volume
419	21 décembre 1972 - 28 mai 1973 (5/236).	1 volume
420	28 mai 1973 - 16 novembre 1973 (5/237).	1 volume
421	16 novembre 1973 - 3 avril 1974 (5/238).	1 volume
422	3 avril 1974 - 9 juillet 1974 (5/239).	1 volume
423	9 juillet 1974 - 1er janvier 1975 (5/240).	1 volume
424	2 janvier 1975 - 12 mai 1975 (5/241).	1 volume
425	12 mai 1975 - 22 septembre 1975 (5/242).	1 volume
426	22 septembre 1975 - 5 janvier 1976 (5/243).	1 volume
427	5 janvier 1976 - 3 mai 1976 (5/244).	1 volume
428	4 mai 1976 - 6 août 1976 (5/245).	1 volume
429	6 août 1976 - 21 décembre 1976 (5/246).	1 volume
430	21 décembre 1976 - 31 décembre 1976 (5/247).	1 volume

*B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ*

431 - 478 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES  
SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1858-1977.

431	1er mai 1858 - 13 juin 1861 (6/1).	1 volume
432	13 juin 1861 - 20 juin 1864 (6/2).	1 volume
433	20 juin 1864 - 14 juillet 1867 (6/3).	1 volume
434	14 juillet 1867 - 15 avril 1870 (6/4).	1 volume
435	15 avril 1870 - 8 novembre 1872 (6/5).	1 volume
436	8 novembre 1872 - 31 mars 1875 (6/6).	1 volume
437	31 mars 1875 - 23 août 1877 (6/7).	1 volume
438	23 août 1877 - 29 octobre 1879 (6/8).	1 volume
439	29 octobre 1879 - 14 janvier 1882 (6/9).	1 volume
440	14 janvier 1882 - 19 mars 1884 (6/10).	1 volume
441	19 mars 1884 - 27 juin 1886 (6/11).	1 volume
442	27 juin 1886 - 1er septembre 1888 (6/12).	1 volume
443	1er septembre 1888 - 11 novembre 1890 (6/13).	1 volume
444	11 novembre 1890 - 19 juillet 1892 (6/14).	1 volume
445	19 juillet 1892 - 16 juillet 1894 (6/15).	



---

		1 volume
446	16 juillet 1894 - 28 octobre 1896 (6/16).	1 volume
447	28 octobre 1896 - 17 janvier 1899 (6/17).	1 volume
448	17 janvier 1899 - 25 mars 1901 (6/18).	1 volume
449	25 mars 1901 - 4 avril 1903 (6/19).	1 volume
450	4 avril 1903 - 25 juillet 1905 (6/20).	1 volume
451	25 juillet 1905 - 27 septembre 1907 (6/21).	1 volume
452	27 septembre 1907 - 10 septembre 1909 (6/22).	1 volume
453	10 septembre 1909 - 18 juillet 1911 (6/23).	1 volume
454	18 juillet 1911 - 7 juillet 1913 (6/24).	1 volume
455	7 juillet 1913 - 27 décembre 1915 (6/25).	1 volume
456	27 décembre 1915 - 20 octobre 1919 (6/26).	1 volume
457	20 octobre 1919 - 12 mai 1922 (6/27).	1 volume
458	12 mai 1922 - 15 mai 1924 (6/28).	1 volume
459	15 mai 1924 - 13 juillet 1927 (6/29).	1 volume
460	13 juillet 1927 - 2 mai 1929 (6/30).	1 volume
461	2 mai 1929 - 10 novembre 1930 (6/31).	1 volume

462	10 novembre 1930 - 7 septembre 1933 (6/32).	1 volume
463	7 septembre 1933 - 25 mars 1936 (6/33).	1 volume
464	25 mars 1936 - 15 avril 1938 (6/34).	1 volume
465	15 avril 1938 - 24 octobre 1940 (6/35).	1 volume
466	24 octobre 1940 - 22 mars 1946 (6/36).	1 volume
467	22 mars 1946 - 8 avril 1949 (6/37).	1 volume
468	8 avril 1949 - 3 décembre 1951 (6/38).	1 volume
469	3 décembre 1951 - 22 janvier 1954 (6/39).	1 volume
470	22 janvier 1954 - 6 décembre 1955 (6/40).	1 volume
471	6 décembre 1955 - 2 juin 1958 (6/41).	1 volume
472	2 juin 1958 - 28 décembre 1960 (6/42).	1 volume
473	28 décembre 1960 - 7 novembre 1963 (6/43).	1 volume
474	7 novembre 1963 - 29 août 1966 (6/44).	1 volume
475	29 août 1966 - 16 juin 1969 (6/45).	1 volume
476	16 juin 1969 - 19 janvier 1972 (6/46).	1 volume
477	19 janvier 1972 - 5 août 1974 (6/47).	1 volume

---

478	5 août 1974 - 2 janvier 1977 (6/48).	1 volume
479	479 - 481 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6 <sup>2</sup> ). 1921-1977. 15 mars 1921 - 8 avril 1934 (6 <sup>2</sup> /1).	1 volume
480	8 avril 1934 - 17 février 1976 (6 <sup>2</sup> /2).	1 volume
481	17 février 1976 - 2 janvier 1977 (6 <sup>2</sup> /3).	1 volume
<i>C. ANNEXES</i>		
482	482 - 537 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1921-1976. 1921.	1 liasse
483	1922.	1 liasse
484	1923.	1 liasse
485	1924.	1 liasse
486	1925.	1 liasse
487	1926.	1 liasse
488	1927.	1 liasse
489	1928.	1 liasse
490	1929.	1 liasse
491	1930.	1 liasse

---

		1 liasse
492	1931.	1 liasse
493	1932.	1 liasse
494	1933.	1 liasse
495	1934.	1 liasse
496	1935.	1 liasse
497	1936.	1 liasse
498	1937.	1 liasse
499	1938.	1 liasse
500	1939.	1 liasse
501	1940.	1 liasse
502	1941.	1 liasse
503	1942.	1 liasse
504	1943.	1 liasse
505	1944.	1 liasse
506	1945.	1 liasse
507	1946.	1 liasse

---

508	1947.	1 liasse
509	1948.	1 liasse
510	1949.	1 liasse
511	1950.	1 liasse
512	1951.	1 liasse
513	1952.	1 liasse
514	1953.	1 liasse
515	1954.	1 liasse
516	1955.	1 liasse
517	1956.	1 liasse
518	1957.	1 liasse
519	1958.	1 liasse
520	1959.	1 liasse
521	1960.	1 liasse
522	1961.	1 liasse
523	1962.	1 liasse

---

524	1963.	1 liasse
525	1964.	1 liasse
526	1965.	1 liasse
527	1966.	1 liasse
528	1967.	1 liasse
529	1968.	1 liasse
530	1969.	1 liasse
531	1970.	1 liasse
532	1971.	1 liasse
533	1972.	1 liasse
534	1973.	1 liasse
535	1974.	1 liasse
536	1975.	1 liasse
537	1976.	1 liasse
538	538 - 566 COPIES DE BAUX. 1921-1949. 1921.	1 liasse
539	1922.	

---

		1 liasse
540	1923.	1 liasse
541	1924.	1 liasse
542	1925.	1 liasse
543	1926.	1 liasse
544	1927.	1 liasse
545	1928.	1 liasse
546	1929.	1 liasse
547	1930.	1 liasse
548	1931.	1 liasse
549	1932.	1 liasse
550	1933.	1 liasse
551	1934.	1 liasse
552	1935.	1 liasse
553	1936.	1 liasse
554	1937.	1 liasse
555	1938.	1 liasse

556	1939.	1 liasse
557	1940.	1 liasse
558	1941.	1 liasse
559	1942.	1 liasse
560	1943.	1 liasse
561	1944.	1 liasse
562	1945.	1 liasse
563	1946.	1 liasse
564	1947.	1 liasse
565	1948.	1 liasse
566	1949.	1 liasse



- 
- 182 II. DOMAINES  
Annexes du sommier des biens séquestrés (série 37). 1891-1927.  
1 liasse
- 795 Sommier des droits de succession de biens passant en main morte  
(série 39). 1827-1938.  
1 volume
- 567 *567 - 568 SOMMIER DES PROPRIÉTÉS SITUÉES EN FRANCE, AUX  
PAYS-BAS ET AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET  
APPARTENANT À DES PERSONNES DOMICILIÉES DANS LE RESSORT  
DU BUREAU (SÉRIE 45). 1858-1976.*  
14 septembre 1858 - 31 décembre 1976 (45/1).  
1 volume
- 568 14 septembre 1858 - 31 décembre 1976 (45/2).  
1 volume

## III. CONTRIBUTION FONCIÈRE

569 - 662 SOMMIER DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (SÉRIE 44).  
1834-1972.

569	569 - 579 ATHUS. Vol. n° 1, articles n° 1 à 170.	1 volume
570	Vol. n° 2, articles n° 171 à 347.	1 volume
571	Vol. n° 3, articles n° 348 à 595.	1 volume
572	Vol. n° 4, articles n° 596 à 947.	1 volume
573	Vol. n° 5, articles n° 948 à 1355.	1 volume
574	Vol. n° 6, articles n° 1356 à 1735.	1 volume
575	Vol. n° 7, articles n° 1736 à 2099.	1 volume
576	Vol. n° 8, articles n° 2100 à 2449.	1 volume
577	Vol. n° 9, articles n° 2450 à 2776.	1 volume
578	Vol. n° 10, articles n° 2777 à 3113.	1 volume
579	Vol. n° 11, article n° 3114 à 3159.	1 volume
580	580 - 590 AUBANGE. Vol. n° 1, articles n° 1 à 158.	1 volume
581	Vol. n° 2, articles n° 159 à 300.	1 volume

---

582	Vol. n° 3, articles n° 301 à 437.	1 volume
583	Vol. n° 4, articles n° 438 à 615.	1 volume
584	Vol. n° 5, articles n° 616 à 1040.	1 volume
585	Vol. n° 6, articles n° 1041 à 1244.	1 volume
586	Vol. n° 7, articles n° 1245 à 1596.	1 volume
587	Vol. n° 8, articles n° 1597 à 1978.	1 volume
588	Vol. n° 9, articles n° 1979 à 2349.	1 volume
589	Vol. n° 10, articles n° 2350 à 2671.	1 volume
590	Vol. n° 11, articles n° 2672 à 2948.	1 volume
591	591 - 597 HABERGY. Vol. n° 1, articles n° 1 à 395.	1 volume
592	Vol. n° 2, articles n° 396 à 838.	1 volume
593	Vol. n° 3, articles n° 839 à 1292.	1 volume
594	Vol. n° 4, articles n° 1293 à 1809.	1 volume
595	Vol. n° 5, articles n° 1810 à 2174.	1 volume
596	Vol. n° 6, articles n° 2175 à 2510.	1 volume
597	Vol. n° 7, articles n° 2511 à 2718.	

1 volume

598	598 - 613 HALANZY. Vol. n° 1, articles n° 1 à 462.	1 volume
599	Vol. n° 2, articles n° 463 à 978.	1 volume
600	Vol. n° 3, articles n° 979 à 1146.	1 volume
601	Vol. n° 4, articles n° 1147 à 1568.	1 volume
602	Vol. n° 5, articles n° 1569 à 1810.	1 volume
603	Vol. n° 6, articles n° 1811 à 2008.	1 volume
604	Vol. n° 7, articles n° 2009 à 2192.	1 volume
605	Vol. n° 8, articles n° 2193 à 2397.	1 volume
606	Vol. n° 9, articles n° 2398 à 2735.	1 volume
607	Vol. n° 10, articles n° 2736 à 3095.	1 volume
608	Vol. n° 11, articles n° 3096 à 3486.	1 volume
609	Vol. n° 12, articles n° 3487 à 3815.	1 volume
610	Vol. n° 13, articles n° 3816 à 4412.	1 volume
611	Vol. n° 14, articles n° 4413 à 4482.	1 volume
612	Vol. n° 15, articles n° 4483 à 4810.	1 volume

---

613	Vol. n° 16, articles n° 4811 à 5085.	1 volume
614	614 - 623 HONDELANGE. Vol. n° 1, articles n° 1 à 435.	1 volume
615	Vol. n° 2, articles n° 436 à 688.	1 volume
616	Vol. n° 3, articles n° 689 à 891.	1 volume
617	Vol. n° 4, articles n° 892 à 1359.	1 volume
618	Vol. n° 5, articles n° 1360 à 1781.	1 volume
619	Vol. n° 6, articles n° 1782 à 2026.	1 volume
620	Vol. n° 7, articles n° 2027 à 2390.	1 volume
621	Vol. n° 8, articles n° 2391 à 2747.	1 volume
622	Vol. n° 9, articles n° 2748 à 3095.	1 volume
623	Vol. n° 10, articles n° 3096 à 3386.	1 volume
624	624 - 629 MEIX-LE-TIGE. Vol. n° 1, articles n° 1 à 276.	1 volume
625	Vol. n° 2, articles n° 277 à 526.	1 volume
626	Vol. n° 3, articles n° 527 à 742.	1 volume
627	Vol. n° 4, articles n° 743 à 1110.	

1 volume

628 Vol. n° 5, articles n° 1111 à 1380.

1 volume

629 Vol. n° 6, articles n° 1381 à 1417.

1 volume

630 - 645 MESSANCY.  
630 Vol. n° 1, articles n° 1 à 494.

1 volume

631 Vol. n° 2, articles n° 495 à 987.

1 volume

632 Vol. n° 3, articles n° 988 à 1319.

1 volume

633 Vol. n° 4, articles n° 1320 à 1534.

1 volume

634 Vol. n° 5, articles n° 1535 à 2026.

1 volume

635 Vol. n° 6, articles n° 2027 à 2225.

1 volume

636 Vol. n° 7, articles n° 2226 à 2408.

1 volume

637 Vol. n° 8, articles n° 2409 à 2639.

1 volume

638 Vol. n° 9, articles n° 2640 à 2930.

1 volume

639 Vol. n° 10, articles n° 2931 à 3285.

1 volume

640 Vol. n° 11, articles n° 3286 à 3656.

1 volume

641 Vol. n° 12, articles n° 3657 à 4008.

1 volume

642 Vol. n° 13, articles n° 4009 à 4320.

1 volume

---

643	Vol. n° 14, articles n° 4321 à 4650.	1 volume
644	Vol. n° 15, articles n° 4651 à 4970.	1 volume
645	Vol. n° 16, articles n° 4971 à 5153.	1 volume
646	646 - 652 RACHECOURT. Vol. n° 1, articles n° 1 à 343.	1 volume
647	Vol. n° 2, articles n° 344 à 572.	1 volume
648	Vol. n° 3, articles n° 573 à 820.	1 volume
649	Vol. n° 4, articles n° 821 à 1260.	1 volume
650	Vol. n° 5, articles n° 1261 à 1560.	1 volume
651	Vol. n° 6, articles n° 1561 à 1897.	1 volume
652	Vol. n° 7, articles n° 1898 à 2225.	1 volume
653	653 - 658 SÉLANGE. Vol. n° 1, articles n° 1 à 150.	1 volume
654	Vol. n° 2, articles n° 151 à 300.	1 volume
655	Vol. n° 3, articles n° 301 à 470.	1 volume
656	Vol. n° 4, articles n° 471 à 740.	1 volume
657	Vol. n° 5, articles n° 741 à 1107.	

		1 volume
658	Vol. n° 6, articles n° 1108 à 1356.	1 volume
659	659 - 662 WOLKRANGE. Vol. n° 1, articles n° 1 à 315.	1 volume
660	Vol. n° 2, articles n° 316 à 656.	1 volume
661	Vol. n° 3, articles n° 657 à 985.	1 volume
662	Vol. n° 4, articles n° 986 à 1135.	1 volume



## IV. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

92 - \*\*\* REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1943-1977.

92	19 janvier 1944 - 22 juin 1948 (47/33).	1 volume
123	23 juin 1948 - 3 février 1953 (47/34).	1 volume
167	3 février 1953 - 20 avril 1957 (47/35).	1 volume
211	21 avril 1957 - 25 octobre 1961 (47/36).	1 volume
663	26 octobre 1961 - 16 mai 1967 (47/37).	1 volume
664	16 mai 1967 - 30 octobre 1972 (47/38).	1 volume
665	30 octobre 1972 - 2 janvier 1977 (47/39).	1 volume

## V. CORRESPONDANCE

124 - \*\*\* REGISTRE DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1873-1886, 1903-1905, 1931-1976.

124	2 janvier 1873 - 2 avril 1877 (49/4).	1 volume
125	19 avril 1877 - 25 novembre 1880 (49/5).	1 volume
126	17 août 1883 - 27 janvier 1886 (49/7).	1 volume
796	5 février 1903 - 18 juillet 1905 (49/13).	1 volume
666	5 août 1931 - 31 janvier 1934 (49/20).	1 volume
797	31 janvier 1934 - 25 novembre 1935 (49/21).	1 volume
798	25 novembre 1935 - 3 juillet 1941 (49/22).	1 volume
799	3 juillet 1941 - 21 septembre 1946 (49/23).	1 volume
800	21 septembre 1946 - 21 décembre 1955 (49/24).	1 volume
801	17 janvier 1956 - 21 décembre 1976 (49/25).	1 volume
802	Registre de correspondance (série 49). Spécial impôt sur le capital. 1er mars 1946 - 29 décembre 1950.	1 volume

## VI. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

## A. TABLES DES ACQUÉREURS

7	7 - 10 TABLES DES ACQUÉREURS (50/2). 1830-1858. C-D.	1 volume
8	F-G.	1 volume
9	K-L.	1 volume
10	V-Z.	1 volume

## B. RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

667	667 - 689 RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 50). 1860-1901. Articles n° 1 à 439 (50/1A).	1 volume
668	Articles n° 440 à 957 (50/1B).	1 volume
669	Articles n° 958 à 1501 (50/2A).	1 volume
670	Articles n° 1502 à 2139 (50/2B).	1 volume
671	Articles n° 2140 à 2806 (50/3A).	1 volume
672	Articles n° 2807 à 3382 (50/3B).	1 volume
673	Articles n° 1 à 580 (50/4A).	1 volume
674	Articles n° 581 à 1195 (50/4B).	1 volume
675	Articles n° 1 à 611 (50/5A).	

1 volume

676 Articles n° 612 à 1223 (50/5B).

1 volume

677 Articles n° 1 à 563 (50/6A).

1 volume

678 Articles n° 564 à 1163 (50/6B).

1 volume

679 Articles n° 1 à 547 (50/7).

1 volume

680 Articles n° 1 à 802 (50/8).

1 volume

681 Articles n° 1 à 868 (50/9).

1 volume

682 Articles n° 1 à 526 (50/10).

1 volume

683 Articles n° 1 à 811 (50/11).

1 volume

684 Articles n° 812 à 1596 (50/12).

1 volume

685 Articles n° 1 à 601 (50/13).

1 volume

686 Articles n° 1 à 604 (50/14).

1 volume

687 Articles n° 1 à 586 (50/15).

1 volume

688 Articles n° 1 à 902 (50/16).

1 volume

689 Articles n° 1 à 612 (50/17).

1 volume

72 - 80 TABLE GÉNÉRALE DE PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52). 1870-1927.

72 A - E.

---

		1 volume
73	F - Kirpach.	1 volume
74	Kirsch - Peiffer.	1 volume
75	Peifer - Tockert.	1 volume
76	Tockert - Z et supplément.	1 volume
77	Supplément (après 1896).	1 volume
78	Supplément (après 1903).	1 volume
79	Supplément (après 1920).	1 volume
80	Supplément (après 1923).	1 volume

### *C. DÉCÈS*

1	1 - *** TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1850-1976. 1850-1858 (54/2).	1 volume
2	1850-1860 (54/3).	1 volume
3	1869-1877 (54/4).	1 volume
4	1878-1889 (54/5).	1 volume
5	1889-1898 (54/6).	1 volume
6	1899-1909 (54/7).	1 volume

20 /1	1910-1921 (54/8).	1 volume
21	1922-1931 (54/9).	1 volume
22	1932-1938 (54/10).	1 volume
23	1939-1945 (54/11).	1 volume
24	1946-1951 (54/12).	1 volume
690	1952-1956 (54/13).	1 volume
691	1957-1962 (54/14).	1 volume
692	1963-1967 (54/15).	1 volume
693	1968-1973 (54/16).	1 volume
694	1974-1976 (54/17).	1 volume

803

VII. INSTRUCTIONS

Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents  
(série 57). 1892-2012.

1 volume

**VIII. COMPTES MOBILES**

Les comptes mobiles sont partagés entre les bureaux de l'enregistrement de Virton et d'Arlon.



- 127** IX. ÉTRANGERS  
Registre des personnes domiciliées hors du royaume et possédant  
des immeubles en Belgique (série 60). 1932-1939. 1 volume
- 181** Tables des étrangers. 1960. 1 liasse

## X. PRIVILÈGE AGRICOLE

210 - \*\*\* REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE  
(SÉRIE 65). 1925-1976.

210	3 mars 1925 - 4 mars 1941 (65/3).	1 volume
695	24 mars 1941 - 27 décembre 1948 (65/4).	1 volume
696	27 décembre 1948 - 7 avril 1953 (65/5).	1 volume
697	4 juin 1953 - 14 mai 1958 (65/6).	1 volume
698	28 mai 1958 - 19 décembre 1961 (65/7).	1 volume
699	1er février 1962 - 1er octobre 1965 (65/8).	1 volume
700	3 novembre 1965 - 4 novembre 1969 (65/9).	1 volume
701	21 novembre 1969 - 13 juillet 1963 (65/10).	1 volume
702	18 juillet 1963 - 29 mars 1976 (65/11).	1 volume
703	29 mars 1976 - 30 décembre 1976 (65/12).	1 volume
704	Table alphabétique du registre d'inscription du privilège agricole (série 66). 1925-1976.	1 volume

---

XI. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET TAXE COMPENSATOIRE À CHARGE DES ASBL

A. PERSONNES PHYSIQUES

11 - \*\*\* DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1ÈRE PARTIE  
1861-1976.

11	1861.	1 volume
12	1862.	1 volume
13	1863-1864.	1 volume
14	1865-1866.	1 volume
15	1867.	1 volume
16	1868.	1 volume
17	1869-1871.	1 volume
18	1872.	1 volume
19	1873.	1 volume
20 /2	1874.	1 volume
705	1875.	1 volume
706	1876.	1 volume
707	1877.	1 volume
708	1878.	1 volume

1 volume

709 1879.

1 volume

710 1880.

1 volume

711 1881.

1 volume

712 1882.

1 volume

713 1883.

1 volume

714 1884.

1 volume

715 1885.

1 volume

716 1886-1887.

1 volume

717 1888-1889.

1 volume

718 1890-1891.

1 volume

719 1892-1893.

1 volume

720 1894-1895.

1 volume

721 1896.

1 volume

722 1897.

1 volume

723 1898.

1 volume

724 1899.

1 volume

---

725	1900.	1 volume
726	1901-1902.	1 volume
727	1903.	1 volume
728	1904-1905.	1 volume
729	1906-1907.	1 volume
730	1908-1909.	1 volume
731	1910-1911.	1 volume
732	1912-1913.	1 volume
733	1914-1915.	1 volume
734	1916-1917.	1 volume
735	1918-1919.	1 volume
736	1920.	1 volume
737	1921.	1 volume
738	1922.	1 volume
739	1923.	1 volume
740	1924.	1 volume

741	1925.	1 volume
742	1926.	1 volume
743	1927.	1 volume
744	1928.	1 volume
745	1929.	1 volume
746	1930.	1 volume
747	1931.	1 volume
748	1932.	1 volume
749	1933.	1 volume
750	1934.	1 volume
751	1935.	1 volume
752	1936.	1 volume
753	1937.	1 volume
754	1938.	1 volume
755	1939.	1 volume
756	1940.	1 volume
757	1941.	1 volume

---

		1 volume
758	1942.	1 volume
759	759 - 760 1943 N° 1-119.	1 volume
760	N° 120-219.	1 volume
761	1944.	1 volume
762	1945.	1 volume
763	1946.	1 volume
764	1947.	1 volume
765	1948.	1 volume
766	1949.	1 volume
767	1950.	1 volume
768	1951.	1 volume
769	1952.	1 volume
770	1953.	1 volume
771	1954.	1 volume
772	1955.	1 volume

773	1956.	1 volume
774	1957.	1 volume
775	1958.	1 volume
776	1959.	1 volume
777	1960.	1 volume
778	1961.	1 volume
779	1962.	1 volume
780	1963.	1 volume
781	1964.	1 volume
782	1965.	1 volume
783	783 - 784 1966 N° 1-85.	1 volume
784	N° 86-166.	1 volume
785	1967.	1 volume
786	1968.	1 volume
787	1969.	1 volume



---

788	1970.	1 volume
789	1971.	1 volume
790	1972.	1 volume
791	1973.	1 volume
792	1974.	1 volume
793	1975.	1 volume
794	1976.	1 volume

*B. ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF*

81	81 - *** DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF (SÉRIE 187 <sup>3</sup> ). 1938-1944, 1950-1954. 1938-1944.	1 liasse
144	1950-1954.	1 liasse